

PLAN DE DETAILS

ECHELLE 1 : 2'000



Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique	
le:	du:	au:
Le Syndic:	La Secrétaire:	Le Syndic:
		La Secrétaire:
Adopté par le Conseil général de Dailens dans sa séance		Approuvé par le Département des Infrastructures
du:		le:
Le Président:		Le Chef du Département:
		La Secrétaire:

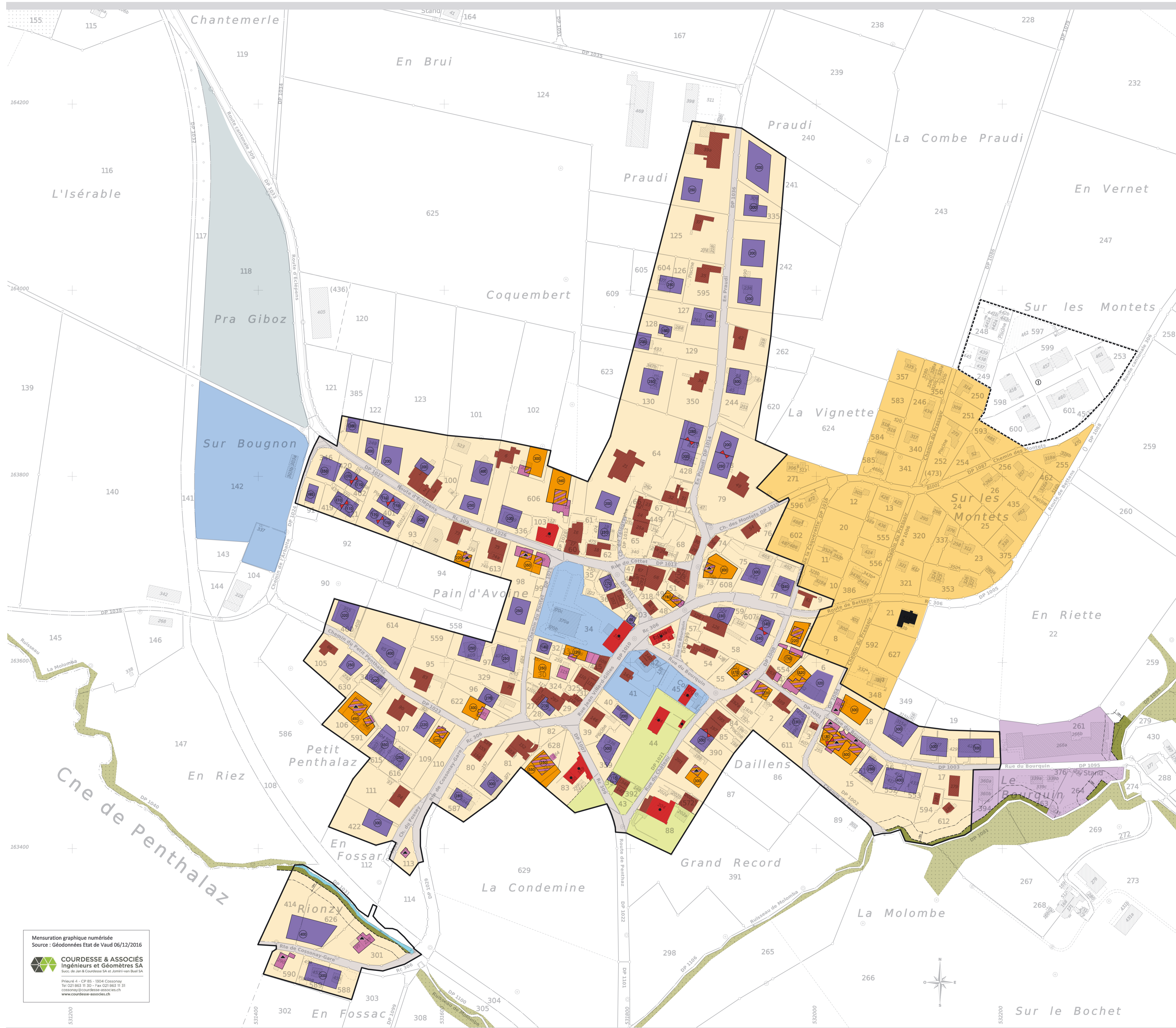


AVRIL 2003

0001_P0Details 2000_approb_avril2003_MZU_cro

LEGENDE

- Périmètre de la zone du bourg
- ZONES**
- Zone villas
- Zone d'utilité publique
- Zone d'activités
- Zone intermédiaire
- Zone des aménagements extérieurs et constructions annexes
- Zone de protection extérieure
- Zone agricole
- Aire forestière (à titre indicatif)
- Délimitation de l'aire forestière selon constatation de nature forestière du 4 mai 2001 (voir plan détaillé du géomètre, éch.1:1000)
- Périmètre géré par plan spécial : PPA Les Montets
- CONSTRUCTIONS EXISTANTES**
- Bâtiments protégés
- Bâtiments à préserver
- Bâtiments ne pouvant pas être maintenus dans le cas d'une reconstruction dans le périmètre d'implantation B prévu par le plan, de plus les dispositions de l'art.80 LATC sont applicables.
- Bâtiments pouvant être transformés et agrandis
- Bâtiment bénéficiant du droit acquis, pouvant être entretenu et transformé
- PERIMETRES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES**
- Périmètre d'implantation A
- Périmètre d'implantation B exploitable qu'en cas de démolition volontaire du bâtiment teinté en rose
- Ordre contigu obligatoire
- Surface bâtie maximum autorisée dans le périmètre de construction A ou B



Mensuration graphique numérisée
Source : Géodonnées Etat de Vaud 06/12/2016

COURDESSE & ASSOCIÉS
Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jamini-van Buel SA

Prix: 4' - CP: 85 - 1304 Cossonay
Tel: 021 862 11 30 - Fax: 021 862 11 31
cossonay@courdesse-associés.ch
www.courdesse-associés.ch